

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :

2 866 841

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

04 50365

51) Int Cl⁷ : B 60 N 2/01, B 64 D 11/06

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 26.02.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 02.09.05 Bulletin 05/35.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE MATERIEL AERONAUTIQUE Société anonyme — FR.

72) Inventeur(s) : MERCIER GUY.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : BREESE DERAMBURE MAJE-ROWICZ.

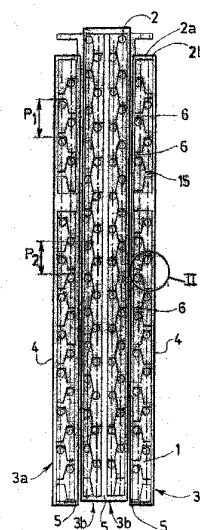
54) AGENCEMENT DE SIÈGES POUR CABINE D'AVION.

57) L'invention concerne un agencement de sièges individuels pour passagers d'un avion, comprenant une pluralité de sièges convertibles en couchette et disposés en rangées, et comprenant:

- deux groupes latéraux (3a; 13a) de deux rangées contiguës, chaque groupe étant disposé le long d'une paroi (4) de fuselage de l'avion, et;

- au moins un groupe central (3b; 13b) de deux rangées contiguës, ledit groupe central étant séparé de chacun des groupes latéraux par un couloir de circulation,

chaque groupe latéral comprenant, entre deux sièges adjacents d'une même rangée, un pas (P1) apte à laisser un passage transversal pour les passagers de l'autre rangée, et le au moins un groupe central comprenant, entre deux sièges adjacents d'une même rangée, un pas (P2) inférieur au pas prévu dans les groupes latéraux.



FR 2 866 841 - A1



L'invention concerne un agencement de sièges individuels pour passagers d'un avion, et plus particulièrement un agencement de sièges comprenant une pluralité de sièges convertibles en couchettes et disposés en rangées, chaque rangée s'étendant selon la direction longitudinale du véhicule, et chaque siège
5 étant orienté vers l'avant de l'avion.

Dans les cabines d'avion dans lesquelles les sièges sont convertibles en couchettes, l'agencement desdits sièges doit tenir compte de plusieurs critères : il est en effet nécessaire d'assurer aux passagers non seulement un confort
10 élevé, mais également des conditions de sécurité optimales, et ce tout en prévoyant un nombre de sièges par cabine suffisant pour répondre aux exigences économiques liées à ce type de transport.

On connaît déjà des agencements de sièges convertibles en couchettes, pour
15 cabines d'avion, dans lesquels les sièges sont disposés en plusieurs rangées longitudinales. Ces agencements prévoient un groupe central et deux groupes latéraux de rangées situés de part et d'autre du groupe central, le groupe central étant séparé des deux groupes latéraux respectivement par un couloir de circulation. Toutefois, dans ce type d'agencement, les passagers qui sont situés
20 à distance d'un couloir de circulation sont obligés, pour accéder audit couloir, d'enjamber leur voisin si celui-ci a placé son siège en position de couchette. Ce type d'agencement est donc peu satisfaisant en terme de confort, mais également en terme de sécurité, si par exemple les passagers doivent rejoindre rapidement les issues de secours.

25 Pour résoudre ces inconvénients, l'invention propose un agencement de sièges pour véhicule de transport, qui assure à la fois le confort et la sécurité des passagers, tout en prévoyant un nombre de places en accord avec les exigences économiques liées au type de transport concerné.

30 A cet effet, l'invention a pour objet un agencement de sièges individuels pour passagers d'un avion, comprenant une pluralité de sièges convertibles en couchettes et disposés en rangées, chaque rangée s'étendant selon la direction

longitudinale de l'avion, et chaque siège étant orienté vers l'avant de l'avion, cet agencement comprenant :

- deux groupes latéraux de deux rangées contiguës, chaque groupe étant disposé le long d'une paroi du fuselage de l'avion, les sièges d'une rangée étant décalés longitudinalement par rapport aux sièges de l'autre rangée, et ;
 - au moins un groupe central de deux rangées contiguës, les sièges d'une rangée étant décalés longitudinalement par rapport aux sièges de l'autre rangée, ledit groupe central étant séparé de chacun des groupes latéraux par un couloir de circulation,
- chaque groupe latéral comprenant, entre deux sièges consécutifs d'une première rangée, un pas apte à laisser un passage transversal vers un couloir de circulation pour les passagers de la seconde rangée, lorsque le siège correspondant de la première rangée est en position de couchette, et le au moins un groupe central comprenant, entre deux sièges consécutifs d'une même rangée, un pas inférieur au pas prévu dans les groupes latéraux.

Un tel agencement présente l'avantage d'éviter à tous les passagers d'enjamber le passager voisin pour atteindre le couloir de circulation, lorsque le siège de celui-ci est placé en position de couchette. En outre, cet agencement permet de préserver l'intimité de chaque passager, et améliore ainsi son confort de façon notable.

En outre, le pas des sièges est différent selon les rangées pour optimiser le nombre de siège disposés dans la cabine. Les groupes latéraux de rangées ont un pas suffisant pour permettre le passage d'un utilisateur entre deux sièges en position de couchette, alors que les groupes centraux ont un pas inférieur du fait que tous les occupants des sièges de ces rangées ont un accès à un couloir de circulation.

Dans un mode de réalisation particulier, l'agencement de siège selon l'invention comprend deux groupes centraux, séparés l'un de l'autre par un couloir de circulation.

Selon cette réalisation, la présence de trois couloirs de circulation améliore notablement la circulation des passagers dans la cabine.

Egalement dans un mode de réalisation particulier, chaque siège est pourvu
5 d'un dossier réglable en inclinaison, d'une assise réglable en inclinaison, d'un
repose-jambe réglable en inclinaison, et d'une coque fixe de séparation
sensiblement en forme de S, ladite coque comprenant une première paroi
transversale s'étendant derrière le dossier dudit siège, une deuxième paroi
transversale s'étendant devant le siège adjacent de la rangée contiguë, et une
10 paroi longitudinale s'étendant entre les deux parois transversales.

Un espace peut en outre être aménagé entre deux sièges consécutifs sur les
rangées disposées le long d'une paroi du fuselage de l'avion.

- 15 D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la
description qui suit, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :
- la figure 1 est une vue schématique de dessus d'une partie d'une cabine
d'avion, comprenant un agencement de sièges selon un premier mode de
réalisation de l'invention ;
 - 20 - la figure 2 est une vue à plus grande échelle du détail II de la figure 1 ; et
 - la figure 3 est une vue similaire à la figure 1 d'un autre mode de réalisation.

L'agencement de sièges représenté sur la figure 1 est destiné aux avions de
type long courrier. Il comprend une pluralité de sièges 1 convertibles en
25 couchettes et disposés en huit rangées 2 parallèles, chaque rangée 2
s'étendant selon la direction longitudinale de l'avion, c'est-à-dire de l'avant vers
l'arrière.

Les rangées 2 de sièges sont groupées deux à deux, de sorte à former quatre
30 groupes parallèles 3, à savoir deux groupes latéraux 3a, proches des parois 4
de l'avion, et deux groupes centraux 3b. Chaque groupe 3 est séparé d'un
groupe adjacent par un couloir de circulation 5. Trois couloirs de circulation 5
sont donc prévus dans la cabine : deux couloirs entre chaque groupe latéral 3a

et le groupe central 3b adjacent, et un couloir entre les deux groupes centraux 3b.

En outre, dans chaque groupe 3 de deux rangées, le siège d'une première
5 rangée 2a et le siège adjacent de la seconde rangée 2b sont décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre.

Dans l'exemple représenté, les deux groupes latéraux 3a de rangées
10 comprennent un passage transversal 6 ménagé entre deux sièges adjacents d'une première rangée 2a, ce passage 6 étant agencé pour permettre la circulation du passager du siège adjacent de la seconde rangée 2b, notamment lorsque ledit siège est en position de couchette. Le pas longitudinal des sièges est ici égal à P1.

15 En revanche, les deux groupes centraux 3b de rangées ne comprennent pas de passage transversal. Le pas longitudinal des sièges est alors égal à P2 inférieur à P1.

Selon la réalisation représentée, les passagers situés contre les parois 4 de
20 l'avion peuvent donc sortir de leur place en empruntant le passage 6, et tous les autres passagers ont directement accès à l'un ou l'autre des couloirs de circulation 5 soit par leur droite, soit par leur gauche.

Les sièges 1 sont pourvus d'un dossier, d'une assise, d'un repose-jambe
25 réglables en inclinaison. Ils comprennent en outre une coque fixe de séparation disposée derrière le dossier, dite coque fixe de séparation arrière.

La coque fixe est ici sensiblement en forme de S, comprenant une première
30 paroi transversale 7 s'étendant derrière le dossier dudit siège, une deuxième paroi transversale 8 s'étendant devant le siège adjacent de la rangée contiguë, et une paroi longitudinale 9 s'étendant entre les deux parois transversales.

Les sièges 1 sont agencés pour que, en position de couchette, le repose-jambe d'un siège soit disposé sous la coque fixe du siège adjacent suivant la direction longitudinale, dite coque fixe de séparation avant.

- 5 En particulier, de tels sièges peuvent être conformes à ceux faisant l'objet du brevet FR-2 820 400, dans lesquels les mouvements de chacun des éléments sont indépendants les uns des autres et des coques fixes de séparation, et dans lesquels des moyens de commande permettent au siège d'adopter, entre une position droite de décollage et d'atterrissage du siège et une position allongée
10 du siège, toutes les positions autorisées par l'espace compris entre la coque fixe de séparation avant et la coque fixe de séparation arrière.

Dans le mode de réalisation de la figure 2, un seul groupe central 13b de deux rangées de sièges est prévu, identique à l'un des groupes 13a de la figure 1.

- 15 Les groupes latéraux 3a sont identiques à ceux de la figure 1.

Comme précédemment, le pas P1 des sièges des groupes latéraux 13a est supérieur au pas P2 des sièges du groupe central 13b.

- 20 Les sièges peuvent être du même type que ceux décrits en référence à la figure 1.

- On observera que, dans les deux modes de réalisation représentés, un espace
15 tel que les passages 6 est ménagé longitudinalement entre deux sièges consécutifs des rangées adjacentes à une paroi du fuselage de l'avion. Ces espaces 15 peuvent par exemple être aménagés en rangements.

REVENDEICATIONS

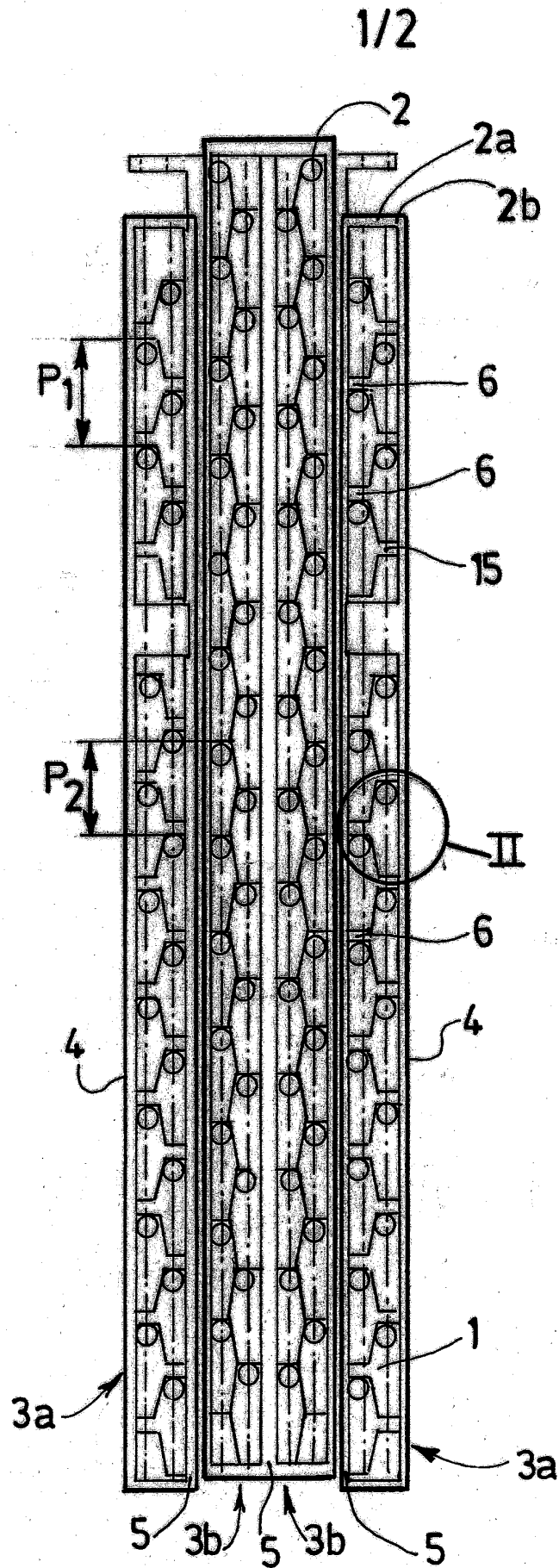
1. Agencement de sièges individuels pour passagers d'un avion, comprenant
5 une pluralité de sièges convertibles en couchette et disposés en rangées,
chaque rangée s'étendant selon la direction longitudinale de l'avion, et
chaque siège étant orienté vers l'avant de l'avion, caractérisé en ce qu'il
comprend :
- deux groupes latéraux (3a ; 13a) de deux rangées contiguës, chaque groupe
10 étant disposé le long d'une paroi (4) de fuselage de l'avion, les sièges d'une
rangée étant décalés longitudinalement par rapport aux sièges de l'autre
rangée, et ;
 - au moins un groupe central (3b ; 13b) de deux rangées contiguës, les sièges
15 d'une rangée étant décalés longitudinalement par rapport aux sièges de
l'autre rangée, ledit groupe central étant séparé de chacun des groupes
latéraux par un couloir de circulation,
- chaque groupe latéral comprenant, entre deux sièges adjacents d'une même
rangée, un pas (P1) apte à laisser un passage transversal pour les passagers
de l'autre rangée, et le au moins un groupe central comprenant, entre deux
20 sièges adjacents d'une même rangée, un pas (P2) inférieur au pas prévu dans
les groupes latéraux.
2. Agencement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend deux
groupes centraux, séparés l'un de l'autre par un couloir de circulation.
25
3. Agencement selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que chaque
siège est pourvu d'un dossier réglable en inclinaison, d'une assise réglable
en inclinaison, d'un repose-jambe réglable en inclinaison, et d'une coque fixe
de séparation sensiblement en forme de S, ladite coque comprenant une
30 première paroi transversale (7) s'étendant derrière le dossier dudit siège,
une deuxième paroi transversale (8) s'étendant devant le siège adjacent de
la rangée contiguë, et une paroi longitudinale (9) s'étendant entre les deux
parois transversales.

4. Agencement selon la revendication 3 caractérisé en ce que les sièges sont agencés pour que, en position de couchette, le repose-jambe d'un siège soit disposé sous la coque fixe du siège adjacent suivant la direction longitudinale.

5

5. Agencement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, sur les rangées disposées le long d'une paroi du fuselage de l'avion, un espace (15) est aménagé entre deux sièges consécutifs.

10

FIG.1

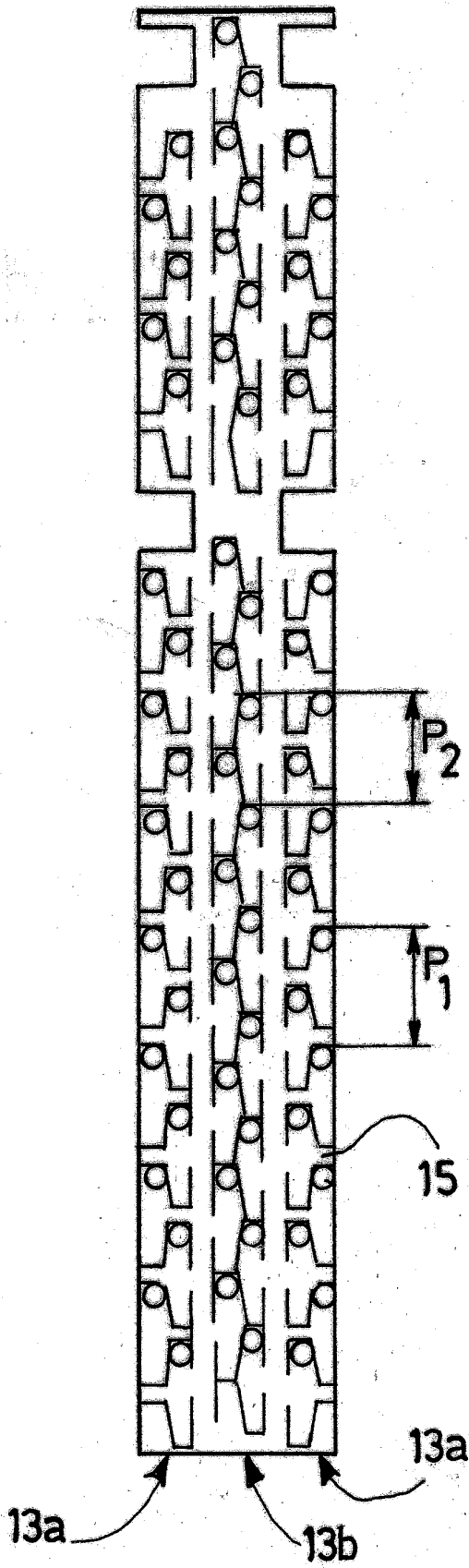


FIG. 3

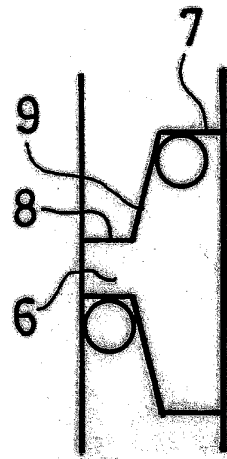


FIG. 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 646235
FR 0450365

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 1 364 874 A (AIRBUS) 26 novembre 2003 (2003-11-26) * colonne 8, ligne 32 - colonne 10, ligne 29; figures 9,10 *	1-5	B60N2/01 B64D11/06
A	US 2002/070314 A1 (SCHMIDT-SCHAEFFER TOBIAS) 13 juin 2002 (2002-06-13) * page 2, alinéa 17 - alinéa 21; figure 1 *	1-5	
A	GB 2 362 095 A (AMERICAN AIRLINES INC) 14 novembre 2001 (2001-11-14) * page 8, ligne 5 - page 12, ligne 2; figures 1,2 *	1-5	
A	WO 03/013903 A (MILLS SIMON FREDERICK ; VIRGIN ATLANTIC AIRWAYS LTD (GB); FERRY DAVID) 20 février 2003 (2003-02-20) * page 24, ligne 21 - page 30, ligne 23; figures 1,2 *	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B64D B60N B61D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
4 octobre 2004		Monica S. O. Navarro	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0450365 FA 646235**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 04-10-2004

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1364874 A	26-11-2003	FR 2839947 A1 EP 1364874 A1 US 2003218095 A1	28-11-2003 26-11-2003 27-11-2003
US 2002070314 A1	13-06-2002	DE 10059603 A1 EP 1211176 A1	13-06-2002 05-06-2002
GB 2362095 A	14-11-2001	AUCUN	
WO 03013903 A	20-02-2003	BR 0211804 A CA 2456130 A1 EP 1417113 A1 WO 03013903 A1 GB 2396103 A	21-09-2004 20-02-2003 12-05-2004 20-02-2003 16-06-2004